



# AIPR ENCADRANT

AIPRE

L'AIPR (Autorisation d'Intervention à Proximité des Réseaux) est obligatoire à partir 1er janvier 2018 pour toutes les entreprises du BTP. L'objectif est d'améliorer et de s'assurer des compétences pour les personnels intervenants à proximité des réseaux.

## Objectifs

Préparer et réussir l'examen d'état validant ses connaissances d'encadrant amené à réaliser des travaux à proximité des réseaux aériens ou enterrés.

### Public Visé

Salarié de l'entreprise de travaux intervenant en préparation administrative et technique des travaux (chef de chantier, conducteur de travaux).

### Pré Requis

Salarié de l'entreprise intervenant en préparation administrative et technique des travaux

## Objectifs pédagogiques

A l'issue de la formation, le stagiaire aura appris la réglementation liée aux travaux à proximité des réseaux, ses connaissances du Guide technique, identifier les risques métier pour adapter vos méthodes de travail, préparer et obtenir l'examen AIPR sous forme de QCM.

## Méthodes et moyens pédagogiques

Exercices d'application, études de cas, QCM

## Qualification Intervenant(e)(s)

Formateur titulaire de l'attestation de compétence AIPR Concepteur

## Parcours pédagogique

- \* Connaître les enjeux de la réglementation
- \* Connaître les procédures DT-DICT
- \* Analyser les réponses au DT-DICT fournies par les exploitants de réseaux
- \* Appréhender le contenu du dossier de consultation des entreprises
- \* Intégrer les obligations du responsable de projet, de l'exploitant, des entreprises exécutantes de travaux en matière de Marquage-Piquetage
- \* Identifier les enjeux et les obligations en matière de cartographie des réseaux
- \* Analyser les réponses du DCE et du marché
- \* Appliquer le guide technique
- \* Lire les indices de présence de réseaux
- \* Localiser les affleurants
- \* Mettre en œuvre le constat d'arrêt ou de sursis
- \* Rédiger le constat de dommage
- \* Connaître les opérations sur chantier

L'AIPR (Autorisation d'Intervention à Proximité des Réseaux) est obligatoire à partir 1er janvier 2018 pour toutes les entreprises du BTP. L'objectif est d'améliorer et de s'assurer des compétences pour les personnels intervenants à proximité des réseaux.

## Méthodes et modalités d'évaluation

Examen de compétences par QCM AIPR sur tablettes numériques

### Durée

**7.00** Heures  
**1** Jour

### Effectif

De 1 à 10 Personnes

SINCEO - Numéro de déclaration d'activité (ne vaut pas agrément de l'état) : 73 31 05340 31